

Communauté de communes des Coteaux macariens

COMPTE RENDU DE REUNION N° 72

Le 13 novembre 2012

Date convocation : 8 novembre 2012

Convoqués : titulaires et suppléants

– Ordre du jour : voir convocation

L'an deux mille douze, le 13 du mois de novembre, le **Conseil Communautaire** dûment convoqué s'est réuni à Saint Germain de Graves sous la présidence de M MESNARD, président de la CDC.

Etaient présents(es) : Mesdames et Messieurs ARNAUD Valérie, BALANS Christian, BARRERE Marie-Josée, BARTHET-BARATEIG Francis, BELLARD Alain, BERNADET Alain, BOULIN André, BOULINEAU Daniel, CHORD Christophe, COMBRET Josiane, CORBANESE Jean, DELONG Martine, DUMARTIN Xavier, DUMEAU François, DUSSILLOLS Francis, DUVILLE Laurent, ETIENNE Nicole, FAVARD Annie, GALLET Stéphane, HILAIRE Michel, JAUSSERANT Jean-Pierre, JOANCHICOY Henry, LACAZE Jean-Paul, LARTIGAU David, LASSARADE Florence, MALLET Martine, MESNARD Philippe, MARQUETTE Patrick, MORENO Manuel, OSSUL Odile, PEMPTROIT Danielle, PEREZ Jean-Claude, PONCHATEAU Auguste, TAUZIN Bruno.

Etaient excusés(es) : Mesdames et Messieurs CHAUMONT Jean-Marc, DEBIEUVRE Joëlle, DESCAT Bertrand, DUBOSC Colette, GAZZIERO Lucien, LAPRIE Paulette, PATANCHON Philippe,

Secrétaire de séance : Monsieur DUMARTIN Xavier.

INTRODUCTION du PRESIDENT

Monsieur le Président introduit la réunion et demande la désignation du secrétaire de séance. Monsieur DUMARTIN est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président propose ensuite l'adoption du compte-rendu du précédent Conseil communautaire. Aucune remarque n'est apportée.

> *Le compte-rendu est adopté à l'unanimité*

Monsieur le Président rappelle au Conseil communautaire que les projets en cours de la Communauté de communes (CDC) devront être suivis et finalisés mais il faut garder en mémoire que l'on se situe en fin de mandat. A ce titre, il faut clore les études, les programmations et le cas échéant, opérer des choix et prioriser les actions. Les projets qui émergent aujourd'hui ne pourront pas aboutir avant la fin du mandat.

Monsieur le Président présente Lidy TROKHATCHEFF, recrutée le 16 octobre 2012, qui est en charge du développement touristique et de la communication. Un travail en Bureau devra donc s'organiser pour définir les propositions qui seront faites aux élus en la matière. Monsieur le Président ajoute que le bulletin devrait sortir fin novembre mais il précise qu'il sortira sous la forme qu'on lui connaît. Le bulletin suivant sera « relooké ».

Monsieur le Président donne la parole à Lidy TROKHATCHEFF qui explique qu'en plus du développement touristique dont les projets sont nombreux et ambitieux sur le territoire, elle a en charge la communication. Elle travaille actuellement sur le plan de communication. L'étape suivante sera la création d'une identité graphique d'où découleront le journal, le site internet et les autres outils de communication. Les événements de la CDC seront portés par la communication. Il faudra également travailler sur le montage d'un budget spécifique « communication ».

Monsieur CORBANESE demande si une commission sera créée pour travailler sur ce domaine. Monsieur le Président répond que le travail devra se faire dans le cadre du Bureau, pour associer les élus et il faudra ensuite réfléchir à constituer un groupe de travail et mettre en place les méthodes appropriées.

Commission finances (1)

Madame DELONG prend la parole et explique :

Un dossier de surendettement instruit par la justice demande l'avis du Conseil communautaire pour pouvoir annuler la dette concernant la redevance ordures ménagères de certains contribuables d'un montant de 905,07€.

Il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir délibérer pour annuler cette dette.

> *La délibération est adoptée à l'unanimité.*

Commission économie et tourisme (2)

Monsieur le Président donne la parole à Claire BOUCHAREINC qui explique :

En 2009, la CDC des Coteaux Macariens a délibéré pour instaurer la taxe de séjour. Dans ce cadre, elle a la charge d'animer trois volets :

1. information de la mise en place et du fonctionnement de la taxe de séjour
2. recensement des lits touristiques
3. suivi du paiement

Il a été alors demandé à l'OTEM de chiffrer cette animation en vue d'une délégation. La CDC des Coteaux Macariens a alors délibéré pour confier la mission à l'OTEM et s'est engagée dans un plan de financement sur 5 ans (2010-2014) repris dans chaque délibération.

Il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir délibérer pour renouveler la convention avec l'OTEM pour l'année 2012, selon les termes de la convention jointe à la note de synthèse.

> *La délibération est adoptée à l'unanimité.*

Commission environnement (3)

Monsieur BELLARD prend la parole et explique :

- chantier des berges du Beaupommé à Saint Martin de Sescas

Les travaux ont subi des contretemps liés à des erreurs de l'entreprise (coupe de bois, manque de panneaux...). Il semblerait que tout soit rentré dans l'ordre.

- Problème sanitaire à Verdélais

La Police de l'Eau a été saisie par la mairie de Verdélais car des problèmes avaient été constatés sur les WC publics. Le maire a pris un arrêté interdisant l'accès, le problème est en passe d'être résolu.

- Travaux d'entretien des ruisseaux 5^{ème} tranche : l'appel d'offre est en cours.

Monsieur BELLARD rappelle qu'une Commission 3 se réunira lundi 19 novembre 2012 à 18h30.

SIPHEM

La parole est donnée à Madame ARNAUD pour expliquer les projets du SIPHEM : PLH et TEPOS.

PLH :

Madame ARNAUD rappelle que chaque commune doit avoir reçu un exemplaire du PLH en mairie. Si ce n'est pas le cas, le SIPHEM renverra un exemplaire à chacun. Elle rappelle la procédure : il faut que le document soit approuvé par :

- 1 première délibération du Conseil communautaire
- 1 délibération de chacune des communes
- 1 nouvelle délibération du Conseil communautaire

Le diagnostic du PLH a permis de faire ressortir :

- Des objectifs quantifiés de logements sur le territoire
- Un développement spécifique du territoire de la CDC des Coteaux macariens dans le territoire du SIPHEM

Le PLH permet d'amener au SCOT des éléments de politique de développement de l'habitat, avec les spécificités de notre territoire. Le document est encore modifiable : il faut faire remonter les nouvelles demandes de modifications au plus vite.

A la demande du Président, Madame ARNAUD explique les principaux points mis en avant par le PLH :

- besoins en logement du territoire
 - o pour assurer le maintien de la population lié au desserrement
 - o pour renouveler le parc de logement
 - o pour accueillir de nouveaux habitants. Deux projections sont proposées par le bureau d'études :
 - >> Hypothèse haute : +1,4% de population par an > 80 logements par an
- développement maîtrisé :
 - o affirmer le bourg de St Macaire (où il existe une offre de service)
 - o renforcer les communes dans la vallée
 - o conforter les coteaux
- développer le logement locatif conventionné : notre territoire est parmi les plus mal dotés du territoire du SIPHEM : l'objectif est d'augmenter le nombre de logements conventionnés pour venir à un taux de 7,7%
- attractivité du parc ancien et lutte contre l'habitat indigne
- renforcer l'offre d'habitat spécifique (notamment pour personnes âgées : 40 % de la population totale de notre territoire)

Madame ARNAUD conclue que ce document reste global et devra être en conformité avec le SCOT ; les documents d'urbanisme communaux devront être compatibles avec le PLH.

Madame ETIENNE demande si les autres CDC du SCOT ont un PLH. Madame ARNAUD répond qu'il lui semble que oui, mais qu'elle confirmera ce point ultérieurement.

Monsieur le Président demande si l'adoption du PLH peut conduire à revoir les PLU communaux. Madame ARNAUD répond que seulement dans le cadre des futures révisions, les documents devront être compatibles avec le PLH.

Madame COMBRET demande si cela ne serait pas envisageable d'organiser une réunion avec le SIPHEM pour expliciter le document. Etant donné l'importance de ce document, il semble fondamental que les élus le comprennent bien. Monsieur BALANS dit que Monsieur FRAICHE avait indiqué son souhait de rencontrer toutes les CDC. Monsieur le Président accepte d'organiser une réunion sur le sujet.

Monsieur HILAIRE propose de parler du SCOT dans le même temps. Il explique que le SCOT est un document de cohérence au-dessus des PLU et du PLH, qui ira dans le détail des constructions. Le SCOT ne s'en tient pas au logement, mais traite aussi d'économie, de social, d'environnement, de numérique... La réflexion court jusqu'en 2016. Aujourd'hui, le cabinet est choisi et le projet va être lancé. Il craint que le SCOT ne mette en harmonie le développement des logements avec les endroits où il y a des services et regrette de ne pouvoir envisager l'inverse, à savoir mettre des services où il y a des logements. Il interroge sur la notion de centralité : qu'est-ce qu'on entend derrière ? De plus, il faut que le projet soit « soutenable et réaliste » alors qu'il lui semble préférable de partir des besoins. Le cabinet veut que les élus réfléchissent au niveau du découpage actuel des CDC ou celui issu de la réforme des collectivités : ne peut-on pas plutôt réfléchir à de nouveaux découpages plus cohérents ?

Madame ARNAUD propose alors de faire une réunion SIPHEM et SCOT.

Monsieur le Président ajoute que le PLH est un projet qui fait l'objet de blocages, il est donc nécessaire aujourd'hui de cheminer et de reprendre le dossier pour avancer. Cette réunion devra être ouverte à tous les élus avec cet objet spécifique : PLH et SCOT.

TEPOS :

Madame ARNAUD explique qu'il s'agit d'un dispositif lancé par la Région. Le SIPHEM a porté la candidature de l'ensemble du territoire, dont le notre, candidature qui a été retenue. La Région souhaite lancer des études pré-opérationnelles pour voir si les territoires pourraient être autonomes énergétiquement via deux axes :

- économiser l'énergie
- produire de l'énergie

(Madame LASSARADE arrive)*

La Région finance en priorité les projets issus de ces études. En ce moment, le SIPHEM travaille à la rédaction d'un cahier des charges pour choisir un bureau d'études (mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage –AMO–) pour :

- étude des besoins énergétiques
- programmation de l'amélioration de l'efficacité énergétique
- participation des citoyens

Le 1^{er} Comité de pilotage s'est réuni pour élaborer et valider le cahier des charges. Il est composé d'un représentant par CDC, de la Régie Multiservices de La Réole, des communes qui ont un réseau chaleur bois et du Bureau du SIPHEM. L'étude sera lancée en janvier 2013. Il en ressortira un plan d'actions et une stratégie à mettre en œuvre pour cibler précisément les énergies à favoriser.

Monsieur BELLARD demande où en est l'étude qui prend en charge les bois et les forêts.

Madame ARNAUD répond que le CRPF (Centre Régional de Propriété Forestière) est déjà sur le terrain pour cibler les propriétaires de bois de plus de 10ha. Une demi-journée avec le technicien détaché sur place est consacrée avec chaque propriétaire pour voir le potentiel des bois et les sensibiliser au besoin d'entretenir leurs bois. La deuxième phase visera les propriétaires de bois de plus de 4ha : cela va pouvoir toucher un nombre plus important de propriétaires, notamment sur notre territoire.

Monsieur LARTIGAU alerte sur le déboisement qui peut être trop important.

Madame ARNAUD répond que le technicien maîtrise le domaine de l'exploitation forestière et conseille bien les propriétaires : de bons retours sont parvenus au SIPHEM.

Monsieur LARTIGAU rappelle que la loi oblige les propriétaires à déposer une autorisation en mairie pour tout déboisement de plus de 5000m². Monsieur JOANCHICOY affirme que les bois sont largement sous-exploités sur notre territoire et il faut les dynamiser.

Monsieur le Président explique qu'il s'agit d'entretenir et de valoriser les bois, et non de déboiser.

Madame ARNAUD conclue en disant que lors de la prochaine réunion sur le sujet au SIPHEM, il faudra transmettre l'information aux élus de la CDC pour que ceux qui sont intéressés puissent être présents.

Commission logement et cadre de vie (4)

Monsieur BALANS prend la parole et explique :

Chalets d'urgence :

La sous-préfecture de Langon n'a pas autorisé la précédente délibération concernant la mise à disposition des terrains via un bail emphytéotique pour la construction des chalets. Il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir retirer la délibération n°2012-063 du 24 juillet 2012, conformément à la demande par courrier du 9 octobre 2012 de la Sous-préfecture.

Monsieur le Président ajoute qu'il a eu contact avec Maître LALANNE qui s'est entretenue avec Madame BEAUPIED-QUEYRAUD : la sous-préfecture maintient sa position. Il propose toutefois d'aborder le sujet lors de la venue de Monsieur le Sous-préfet.

Le Président explique qu'il y a un problème identique avec la délibération concernant les terrains pour la création d'un parking au Pôle sportif. On peut considérer dans ce cas que ces terrains font partie de l'ensemble mis à disposition du Syndicat intercommunal des Sports de Saint-Macaire – Le Pian sur Garonne et pourra donc être transférés dans le même cadre que les équipements afférents.

Monsieur BALANS demande qu'est-ce que la Sous-préfecture préconise en la matière. Monsieur le Président répond qu'il doit s'agir d'une vente afin que la CDC soit en pleine propriété sur ces terrains. Monsieur BALANS regrette que lorsque les élus souhaitent faire du social, des problématiques administratives engluent leurs actions.

Par ailleurs, Monsieur BALANS explique que, lors de la dernière Commission 4 Logement et cadre de vie, les bénéficiaires des chalets d'urgence ont été rappelés : il ne s'agit pas des victimes des marchands de sommeil, mais bien des victimes d'incendie ou de violences conjugales.

* Les départs et arrivées sont reportés dans le compte-rendu afin de pouvoir établir les élus ayant effectivement voté sur chaque délibération.

Monsieur JOANCHICOY souhaite que la Sous-préfecture nous indique la procédure à suivre pour mettre à disposition de la CDC ces terrains. Monsieur le Président explique qu'il faudrait réaliser une cession. Monsieur le Président demande au Conseil communautaire de bien vouloir délibérer afin de retirer la délibération n°2012-063 du 24 juillet 2012 concernant la mise à disposition des terrains via un bail emphytéotique pour la construction des chalets
> *La délibération est adoptée à l'unanimité.*

Gens du voyage :

Monsieur BALANS fait un retour au Conseil communautaire du dernier Comité syndical des Gens du voyage. Suite à une pétition des gens du voyage demandant un éclairage public supplémentaire et une baisse du prix de l'électricité, le Comité syndical a décliné les deux demandes car les subventions escomptées n'ont pas été obtenues. De plus, il semble que pour un souci d'équité sur le territoire, le prix de l'électricité ne peut pas être inférieur à celui des autres administrés.

Le refus ayant été communiqué aux bénéficiaires, ceux-ci ont arrêté de payer l'électricité. Après mise en demeure, le technicien d'Aquitania est intervenu et, s'étant fait agressé, a dû user de son droit de retrait. Une prochaine réunion avec Monsieur le Sous-préfet et le Conseil général devrait permettre de résoudre la situation.

Attribution de deux aides OPAH

Monsieur le Président donne la parole à Claire BOUCHARINC qui explique : deux propriétaires occupants réalisent des travaux sur leur bien et ont sollicité auprès du SIPHEM la part communautaire de l'aide à l'amélioration de l'habitat, à savoir :

- > BOXER Nicole à Saint Maixant : 300 euros
- > GEORGE Pierre à Saint Macaire : 620 euros

Monsieur le Président demande au Conseil de bien vouloir délibérer pour attribuer ces deux subventions.

> *La délibération est adoptée à l'unanimité.*

Commission voirie (5)

Monsieur le Président informe le Conseil que le tracteur a été livré la veille.

Monsieur LARTIGAU déplore que sur les quatre tours de faucardage initialement prévus, seuls trois sont aujourd'hui conservés d'où il résulte que, sur la commune de Semens, les agents ont dû se substituer à la CDC. Depuis deux ans, les communes ne sont pas entretenues au bon moment.

Monsieur le Président demande si d'autres communes partagent ce point de vue. Personne ne semble concerné.

Monsieur le Président propose de demander à Monsieur LAPORTE d'en parler en Commission 5 pour voir comment on pourrait faire mieux.

Commission social et éducation (6)

Monsieur LARTIGAU rappelle qu'une Commission 6 se tiendra le lendemain à 18h30.

Il rappelle également que les communes ayant un Accueil Périscolaire (APS) doivent faire parvenir cette semaine au plus tard à la CDC leur délibération autorisant chaque maire à signer le contrat avec la CAF. Il précise qu'il est absolument nécessaire de signer avant le 15 décembre 2012, sinon, la CDC perdra 350 000€.

Monsieur le Président précise que les fonds APS ne transiteront plus par la CDC, mais seront alloués directement aux communes.

Monsieur BELLARD regrette la communication tardive de cette information (novembre pour décembre).

Chantier de la réhabilitation de l'accueil de loisir de Verdélais :

Monsieur LARTIGAU explique ensuite que la découverte à la démolition de l'ALSH d'un plancher hourdis sur le chantier a apporté une modification du projet qui a permis une moins-value sur le lot maçonnerie d'un montant de 12 447,33 € HT.

Il demande au Conseil communautaire de bien vouloir délibérer pour autoriser le Président :

- > à signer l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre arrêtant le coût de réalisation du marché à 546 396,35 € HT
- > à signer le devis modificatif n°20130062 du 10 octobre 2012 de l'entreprise CHAUX pour un montant de moins value de 12 447,33€ HT

> *La délibération est adoptée à l'unanimité.*

(Monsieur JAUSSERAND s'en va)[†]

Transport à la demande :

Monsieur LARTIGAU fait le point sur le projet de transport à la demande. La CAF et la MDSI ont donné leur accord pour diffuser le questionnaire par leurs personnels. La réunion de lancement ne pourra toutefois pas se tenir avant le 10 ou le 17 janvier car les partenaires n'ont pas de disponibilité avant ces dates.

Monsieur HILAIRE interroge sur les besoins de mobilité du territoire qui doivent être réfléchis autour d'axes structurants tels que le bus ou le train. Il ajoute que le Conseil général accepte de travailler avec nous et il est important de se tenir prêt afin de pouvoir bénéficier de ses financements. Il s'agit d'un projet important pour le territoire ; il convient donc de le faire aboutir rapidement.

Monsieur LARTIGAU confirme en expliquant la nécessité de faire les liens avec le service Trans-Gironde. Il est important alors de faire une enquête pour voir comment on va mettre en place ce service. Il sera certainement nécessaire de revoir notre projet originel pour faire un service de proximité, qui sera financé à 50% par le Département. Il confirme le besoin de ce service, d'où le besoin de ne rien laisser au hasard.

Monsieur HILAIRE précise que si le lien avec Trans-Gironde représente des contraintes, il est surtout un avantage pour les administrés (continuité du service de transport) et de gestion (aide importante du Département à ce sujet). Cela ouvre des perspectives en termes de coût, notamment pour ceux qui n'ont pas les moyens de se déplacer.

Madame PEMPTROIT déplore que la CDC soit obligée de suppléer à un manque du Département dont la ligne qui desservait Saint Macaire n'existe plus. Elle rappelle que le but originel de la démarche n'était pas ce service là et se demande si la CDC aura la capacité à répondre à cette nouvelle forme de service.

Monsieur LARTIGAU explique ce qui se fait ailleurs. Une CDC équivalente (15000 habitants) a créé ce service avec le bilan annuel suivant :

- 4000 transports
- 1.6 personnes transporté par voyage en moyenne
- 2 chauffeurs
- 1 coordinatrice du service (qui remplace le chauffeur en cas de congés ou de maladie)
- 2 véhicules

Monsieur LARTIGAU affirme que le projet est nécessaire sur le canton ; il évoluera certainement, mais il faut faire attention au financement que peut porter la CDC. Le besoin d'apporter ce service à la population semble certain. En effet, ce service public de proximité est inexistant sur notre territoire et la CDC doit pallier ce besoin.

Monsieur le Président rappelle que ce projet a fait l'objet de blocages politiques, puis de blocages du Département, ce qui a créé des ralentissements. Il est utile en zone rurale car de nombreuses personnes sont isolées. Il est important d'apporter un service à la dimension de la CDC. Les élus sont aujourd'hui convaincus de la nécessité du projet et celui-ci avance. Il est impératif de recueillir en amont les besoins du territoire pour avancer et proposer un service adapté à notre territoire.

Monsieur LARTIGAU rappelle le besoin de lancer le projet dès le vote du budget 2013, il faudrait donc mener une enquête de besoin au plus vite. La Commission 6 a en charge de nombreux projets importants et il faudra faire des priorités.

Monsieur le Président demande si le projet de transport à la demande doit être une priorité. Monsieur LARTIGAU répond que certainement, mais il faudra une décision en Commission 6 pour déterminer les modalités de sa mise en œuvre.

Monsieur le Président ajoute que la CDC a délibéré pour modifier ses statuts à ce sujet, mais elle est toujours dans l'attente de l'arrêté préfectoral modificatif.

Commission sport et culture (7)

Monsieur le Président demande au Conseil de bien vouloir délibérer pour retirer la délibération n°2012-067 du 24 juillet 2012 concernant la mise à disposition des terrains via un bail emphytéotique pour la réalisation d'un parking du Pôle sportif

En effet, il explique que la Sous-préfecture de Langon n'a pas autorisé la précédente délibération concernant la mise à disposition des terrains via un Bail Emphytéotique pour la réalisation d'un parking du Pôle sportif et, par courrier du 28 septembre 2012 de la Sous-préfecture, a demandé au Conseil de bien vouloir retirer

[†] Les départs et arrivées sont reportés dans le compte-rendu afin de pouvoir établir les élus ayant effectivement voté sur chaque délibération.

cette délibération.

> La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur CORBANESE prend la parole et explique :

CAP 33 :

Une réunion bilan s'est tenue à Bagas pour faire le bilan de l'été du CAP 33 mené en conventionnement avec La Réole. Une commission 7 se réunira le 26 novembre 2012 à 18h30 pour analyser les bilans et prendre une décision pour savoir si le projet CAP 33 pourrait être mené en autonomie sur notre territoire. Une proposition sera faite lors du prochain Conseil communautaire.

Il précise que selon Stéphane MICHEL (conseiller sportif du CG 33 à Langon), cela ne coûterait pas plus cher à la CDC, mis à part un investissement de départ sur le matériel sportif (sachant que le Département prête également du matériel) et le recrutement de deux animateurs, qui est toujours compliqué.

Mise en réseau des lectures publiques :

Le bureau d'études a prévenu qu'il reportait de deux mois ses études. Une subvention de l'étude de 80% nous a été allouée par le Département ; seuls 2000 € environ restent à la charge de la CDC.

Critères d'attribution de subventions :

Deux groupes de travail se sont constitués pour déterminer les critères d'attribution de subventions aux manifestations culturelles d'un côté et sportives de l'autre. Une proposition globale sera faite lors du prochain Conseil communautaire.

Commission économie et tourisme (2)

Madame LASSARADE prend la parole et présente le bilan des actions de la Commission 2.

Zone d'activités :

Elle explique que des levés topographiques ont été commandés à un géomètre pour permettre au bureau d'études Atis Conseil de faire une proposition sur plan des partis d'aménagement, qui seront débattus en Comité de Pilotage avec la Commission 2, le 5 décembre prochain.

Site Remarquable du Gout (SRG) :

Marie-Noëlle GUOLO a fait lors de la dernière Commission 2 un exposé clair récapitulant l'avancée du projet de SRG. Un travail approfondi basé sur un partenariat entre l'ODG des Côtes de Bordeaux Saint Macaire, l'OTEM, l'association Tourisme en Coteaux macariens et la CDC a permis de montrer l'intérêt du projet. Toutefois, il y aurait besoin d'une étude complémentaire pré-opérationnelle pour mettre en place le projet et solliciter les subventions de nos partenaires financiers.

Monsieur le Président ajoute que cette présentation a permis de montrer les avancées du projet, qui associe les autres appellations du territoire et débloque ainsi la situation.

Madame LASSARADE ajoute qu'il s'agit en effet d'un projet « au long cours », qui ne sera pas réalisé immédiatement, car il devra s'appuyer sur des discussions avec la collectivité et les viticulteurs du territoire.

Piste cyclable :

Le projet avance et le rendu de l'étude par le géomètre devrait nous permettre de poursuivre les acquisitions foncières et d'organiser un Comité de pilotage sur ce sujet avant la fin de l'année.

Bilan saison touristique :

Jean-Philippe MARTINEZ a présenté le bilan de l'été lors de la dernière commission 2, qui est globalement moins favorable que 2011, mais en progression par rapport à 2010. L'année 2011 avait été particulièrement exceptionnelle.

Signalétique :

Madame BARRERE prend la parole et indique que l'entreprise Signaux Girod Chelle a été retenue par le groupement de commande et a présenté sa méthode lors du dernier comité de pilotage signalétique. Elle a d'abord alerté les élus sur les erreurs commises dans l'étude de terrain préalable, mais ensuite a pu constater que les erreurs restaient marginales (de l'ordre de 10%). Elle a averti qu'elle ne pourrait pas réaliser les signalétiques pour l'ensemble des 13 CDC dans le même temps, donc, il sera demandé à chaque CDC de se positionner sur la programmation globale du marché.

Aujourd'hui, les communes sont en attente des catalogues projet à remettre à jour, afin de pouvoir les transformer en bons de commande et ainsi connaître la réalité de l'investissement prévisionnel.

Ce dernier comité a permis également de retenir le cabinet Escande pour l'animation et le suivi du projet.

Fonctionnement général de la CDC :

Délégués communautaires au Syndicat des Gens du Voyage :

Monsieur le Président donne la parole à Claire BOUCHARREINC qui explique : la commune de Caudrot a délibéré pour proposer au Conseil communautaire de nommer Monsieur DUMEAU Jean-François et Monsieur TROCMET Jean-Paul comme délégués de la CDC au Syndicat des Gens du Voyage.

Monsieur le Président demande au Conseil communautaire de bien vouloir délibérer pour nommer les représentants au Syndicat des Gens du Voyage.

> *La délibération est adoptée à l'unanimité.*

Création de poste :

Monsieur le Président donne la parole à Claire BOUCHARREINC qui explique que la CDC des Coteaux macariens a souhaité renforcer ses services et se doter d'un chargé de mission communication et développement touristique afin de mettre en place une communication externe et interne de la CDC, mais également d'assurer le suivi opérationnel des projets de développement touristique.

Pour pérenniser cette embauche, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de bien vouloir créer un emploi permanent à compter du 1er janvier 2013 à temps complet pour 35 heures hebdomadaires correspondant au grade d'attaché territorial pour exercer les missions de chargé de mission communication et développement touristique.

> *La délibération est adoptée à l'unanimité.*

Gironde Numérique

Monsieur le Président rappelle que lors du dernier Conseil communautaire, des discussions sur la mise en place des nœuds de raccordement à la fibre optique par Gironde Numérique avaient fait ressortir des dysfonctionnements. Monsieur DUSSILLOLS propose que Saint Martial, Semens et Saint Germain de Graves délibèrent pour revendiquer leur droit à être desservis et que cela soit relayé par la CDC. Un groupe de travail pourra se réunir pour définir une trame commune, composé de ces communes, de Monsieur DUSSILLOLS et du Président de la CDC.

Questions diverses

Taxe d'habitation et abattement intercommunal :

Monsieur CORBANESE relate au Conseil communautaire le problème rencontré par la commune de Saint Pierre d'Aurillac concernant la part intercommunale de la taxe d'habitation (TH). En effet, l'abattement de 5% qui a été voté est présenté avec un résultat égal à zéro sur les feuilles d'imposition de la commune. La trésorerie de Langon a donné comme explication que la situation était « normale » ou « tellement complexe qu'elle ne pouvait être expliquée ». Il a donc écrit à la Trésorerie de Langon pour tenter d'avoir une explication écrite. Les élus de la commune de Saint Pierre d'Aurillac sont en colère car ils ne comprennent pas pourquoi leur seule commune est concernée par cette difficulté.

Claire BOUCHARREINC confirme qu'elle a envoyé une demande de renseignements complémentaires à la DGFIP à Bordeaux ; elle est en attente d'une réponse.

Monsieur CORBANESE espère qu'il y aura une solution qui pourra être trouvée. Il craint que la décision des élus n'ait pas été respectée mais soit issue des services de l'Etat. Il met en garde les autres communes car cela peut leur arriver demain également.

Dissolution des Syndicats intercommunaux (SI) des Sports

Monsieur le Président explique que Monsieur HILAIRE avait attiré son attention sur ce sujet car, suite à une réunion en sous-préfecture avec les Conseillers généraux, il avait appris que la dissolution des Syndicats était reportée au 30 juin 2013. Il alerte sur les difficultés que cela pourrait engendrer, notamment pour la construction des vestiaires à Verdélais.

Par ailleurs, il explique que dans le cadre d'un transfert, les communes doivent continuer à payer leurs contributions et ainsi, ce transfert de charge implique que les cinq communes devront compenser cet allègement de charge lié au transfert, mais les charges nouvelles seront prises en charge par la CDC.

Monsieur le Président déplore la difficulté du chemin à parcourir pour arriver à cette dissolution non souhaitée.

Monsieur TAUZIN demande quand est-ce que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées se réunira. Monsieur le Président lui répond qu'une liquidation des syndicats doit d'abord avoir lieu afin de pouvoir avoir des éléments financiers pour décider du transfert de charge.

Monsieur HILAIRE donne lecture de la décision de la CDCi « les SI demeurent pour assurer les conditions de leurs liquidation au plus tard le 30 juin 2013 ». Il précise que la dissolution est rétroactive au 1^{er} janvier 2013.

Date des prochaines réunions

Réunion informelle : lundi 26 novembre à 17h00 à la CDC

Bureau : lundi 3 décembre à 18h30 à la CDC

Conseil communautaire : mardi 11 décembre à 18h30 à Saint Martial

La séance est close à 20h45.